



## **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

**Appel à Propositions innovantes pour célébrer le Carnaval :  
Valorisation des Traditions et Festivités sur la Place Childeric  
Trinqueur**

**Date de publication 22/01/2025**

**Date limite de dépôt des propositions : 05/02/2025**

**Mairie de Baie-Mahault**

Place Childéric TRINQUEUR  
97122 BAIE-MAHAULT

## 1 – Objet du présent appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Rendez-vous incontournable des îles de Guadeloupe, la parade Bémao Mi Mas est une manifestation de grande envergure qui réunit chaque année, plus de 40 groupes et près de 40 000 spectateurs. Une ambiance de jours gras, de folie et de liesse populaire que partagent les carnavaliers depuis 27 ans.

Dans le cadre de la grande parade du Bémao Mi Mass le dimanche 23 Février, la collectivité souhaite sur la place Childéric Trinqueur stimuler l'émergence d'idées et d'initiatives originales permettant de renforcer l'attractivité des festivités carnavalesques.

Cet AMI vise à identifier des projets innovants permettant de :

- Promouvoir et valoriser les traditions carnavalesques locales.
- Créer des espaces conviviaux et festifs ouverts à tous les publics.
- Soutenir les acteurs culturels, artisanaux et économiques locaux.

La prestation se fera le dimanche 23 février sur la place Childéric Trinqueur de 10h à 19h



## 2- Nature des propositions attendues

Les candidats peuvent soumettre des idées ou projets dans les domaines suivants (liste indicative et non exhaustive) :

- Espaces festifs et thématiques : Villages éphémères, stands artisanaux ou gastronomiques, animations interactives.
- Concours pour les groupes de carnaval : Organisation d'une compétition avec la collaboration du Comité du Carnaval.
  - Les prix du concours pourront être sponsorisés par des partenaires identifiés par l'organisateur, incluant la possibilité de nommer les prix au nom des partenaires.
- Actions artistiques et culturelles : Spectacles vivants, expositions, ateliers.
- Valorisation économique : Mise en avant des artisans, commerçants et acteurs locaux.
- Soutien aux traditions locales : Initiatives favorisant la participation et l'adhésion du public.

## 3- Obligations des porteurs de projets

Les porteurs de projets retenus devront :

- Assumer l'autonomie financière du projet :
  - Identifier et mobiliser des partenaires ou sponsors privés pour le financement.
  - Mettre en place une gestion financière transparente.
- Garantir la sécurité et le respect des normes sanitaires :
  - Définir et appliquer un protocole sanitaire conforme à la réglementation en vigueur.
  - Assurer la sécurité des participants, notamment en collaboration avec des professionnels qualifiés.
- Collaborer avec le Comité du Carnaval :
  - Travailler en étroite collaboration avec le Comité pour l'organisation et le bon déroulement des concours et défilés des groupes de carnaval.

## 4- Soutien de la collectivité

Le projet retenu bénéficiera d'un **soutien technique et logistique**, selon les besoins identifiés et les moyens disponibles. Ce soutien, évalué en fonction des propositions, pourrait inclure :

- Mise à disposition d'équipements technique (3 wc chimiques, 6 agents de sécurité, 1 ssiap1, 2 chapiteaux, 4 tentes, gardiennage, 3 poubelles, 10 tables, 20 chaises, électrification chapiteaux/ tentes, 4 extincteurs etc.).
- Appui logistique pour faciliter la mise en œuvre (signalétique, etc.).
- Promotion des initiatives via les canaux de communication de la collectivité.

## 5- Critères d'évaluation des projets

Les propositions seront évaluées selon les critères indicatifs suivants :

### Critère 1. Originalité et créativité du projet (30 points)

- Capacité du projet à proposer des idées novatrices tout en respectant l'esprit carnavalesque.
- Qualité et pertinence des animations ou activités envisagées.
- Mise en avant des traditions locales de manière innovante.

### Critère 2. Faisabilité technique et financière (25 points)

- Réalisme du projet en fonction des moyens techniques et logistiques disponibles.
- Clarté et pertinence de la stratégie de financement : identification de partenaires ou sponsors et plan budgétaire.
- Capacité démontrée à gérer le projet de manière autonome, avec une organisation solide.

### Critère 3. Respect des traditions locales et mise en valeur de la culture (15 points)

- Adéquation du projet avec les valeurs et traditions propres au Carnaval.
- Contribution à la promotion et à la valorisation des savoir-faire locaux, des groupes de Carnaval ou des artisans.

### Critère 4. Impacts positifs sur le public (15 points)

- Inclusivité du projet : capacité à rassembler différents publics (familles, jeunes, seniors).
- Potentiel du projet à favoriser la participation active du public et à créer un moment convivial.
- Contribution au rayonnement de l'événement à l'échelle locale ou régionale.

### Critère 5. Mesures de sécurité et respect des normes sanitaires (10 points)

- Qualité du protocole de sécurité envisagé pour garantir la sûreté des participants et des visiteurs.
- Conformité du projet avec les normes sanitaires en vigueur.
- Prévision de dispositifs clairs pour la gestion des flux et des éventuels imprévus.

### Critère 6. Cohérence globale et capacité à fédérer des partenaires (5 points)

- Cohérence globale du projet par rapport à la vision d'ensemble des festivités carnavalesques.
- Capacité à mobiliser des partenaires, à créer des synergies et à impliquer d'autres acteurs locaux.

## Grille de notation récapitulative

Critères	Pondération (points)
Originalité et créativité du projet	30 points
Faisabilité technique et financière	25 points
Respect des traditions locales	15 points
Impacts positifs sur le public	15 points
Mesures de sécurité et normes sanitaires	10 points
Cohérence globale et mobilisation	5 points
<b>Total</b>	<b>100 points</b>

### 6- Modalités de participation

Cet appel est ouvert à :

- Associations culturelles et artistiques.
- Collectifs de carnaval.
- Entreprises événementielles et prestataires privés.
- Particuliers ou groupes ayant des projets pertinents.

### 7- Dossier attendu :

Chaque porteur de projet devra fournir :

1. Une **description libre du projet**.
2. Les moyens envisagés pour la réalisation (humains, techniques, financiers).
3. Une liste des partenaires ou sponsors potentiels, avec une stratégie de financement.
4. Les mesures prévues pour garantir la sécurité et le respect des normes sanitaires.
5. Toute information jugée utile pour évaluer la pertinence du projet.

### 8. Annexe au présent AMI

- Dossier de candidature

### 9. Calendrier

Lancement de l'Avis de publicité (publication sur le site de la Ville) : **22/01/2025**

Date limite de dépôt des dossiers : **05/02/2025 à 12h00**

Prise d'effet de la convention : à compter de la date de sa notification au candidat retenu.

## 10. Modalités de dépôt des dossiers

La transmission des offres par voie électronique à l'adresse suivante :

francoise.gourdine@baiemahault.fr / jacqueline.attelly@baiemahault.fr /  
kenny.chammougom@baiemahault.fr

Date de limite de remise des offres : 05/02/2025 à 12h00 dernier délai.

## 11. Contacts pour tout renseignement technique et administratif

**Françoise GOURDINE-BACHOU**  
Directrice de Pôle  
Pôle Citoyenneté, Solidarité et Animation du Territoire  
Ville de BAIE-MAHAULT  
Tél.: 0590 419 752/0690 573 679  
Mail : francoise.gourdine@baiemahault.fr

**Jacqueline VAITILINGOM-ATTELLY**  
Pôle Pilotage Stratégique - Modernisation et Performance de l'Action Publique - Direction Générale  
des Services - Département Accompagnement des Transitions  
Direction Coordination des Partenariats (DTCP)  
Directrice  
GSM : 0690 30 33 41  
Mail : jacqueline.attelly@baiemahault.fr

**Kenny CHAMMOUGOM**  
Manager de Projet Partenariat Public/Privé  
Direction Coordination des Partenariats (DCP)  
Pôle Stratégique - Direction Générale des Services  
Ville de BAIE-MAHAULT  
Tel : 0690 49 03 00  
Mail :kenny.chammougom@baiemahault.fr





Baie-Mahault le 21 Janvier 2025

Le Maire



Pour le Maire délégué,  
le 21/01/2025  
Président du CGCT)  
Président au Maire  
**Justin DESSOUT**

**Annexe 1 : Dossier de Candidature**  
**Appel à Manifestation d'Intérêt**  
**Manifestations Carnavalesques**

Dénomination :	
Catégorie :	<input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Entreprise
Adresse :	_____ _____ _____ Code postal <span style="float: right;">Commune</span>
Tél.	 _____  _____
Siret :	
Nom, prénom, fonction, du signataire ou représentant :	_____ _____
Tél.	 _____  _____
Email :	_____ @ _____
Intitulé de la manifestation :	
Objectif(s) de la manifestation :	

Date :	23/02/2025
Horaires :	De 10 h 00 à 19 h 00
Lieu	Place Childeric Trinquereur
Eléments techniques : (sonorisation, espace scénique, tente, décoration, tables, chaises ...)	
Moyens techniques demandés à la ville :	
Moyens techniques fournis par l'organisateur :	
Budget prévisionnel :	
Résumé du projet :	

Date

Nom Prénom Fonction

Cachet + Signature



Pièces à fournir :

Association	Société, Entreprise
<input type="checkbox"/> Déclaration en Préfecture	<input type="checkbox"/> Kbis
<input type="checkbox"/> Statuts	<input type="checkbox"/> Siret
<input type="checkbox"/> Siret	<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance
<input type="checkbox"/> Bilan financier	<input type="checkbox"/> Licence de spectacle
<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance	<input type="checkbox"/> Attestation de régularité fiscale
<input type="checkbox"/> Attestation de régularité fiscale	<input type="checkbox"/> Attestation de régularité sociale
<input type="checkbox"/> Attestation de régularité sociale	